



12<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches de la CPS  
12–14 mai 2020 – Conférence virtuelle



Original : anglais

# Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches

(19 mai 2020)

## 12<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches

1. La douzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS est organisée en ligne, sur la plateforme Zoom, du 12 au 14 mai 2020, sous la présidence de M. Fakavae Taomia, Secrétaire du ministère de la Pêche et du Commerce extérieur de Tuvalu.
2. Cet événement réunit les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs adjoints, et porte sur tout l'éventail de questions dont ils ont la charge et pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS dispense conseil et assistance. La Conférence des directeurs des pêches joue un rôle particulier : elle fixe les orientations stratégiques de la Division.
3. La CPS remercie le Gouvernement australien pour son aide financière à l'appui de la Conférence.
4. Les participants à la Conférence jugent nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé, pour orienter la gestion du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, pour attirer l'attention d'autres organisations régionales et de partenaires du développement sur des points précis, pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes, et pour informer les membres du Comité des pêches du Forum, ceux du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), les ministres des Pêches des pays membres du Forum qui participeront à la conférence régionale qu'il est prévu d'organiser, ainsi que les dirigeants assistant au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des îles du Pacifique.
5. La Conférence s'étant tenue en ligne, les conclusions ont été transmises aux membres, et approuvées par ceux-ci, après la clôture.
6. La Conférence est ouverte par M. Stuart Minchin, qui effectue sa première intervention auprès des directeurs des pêches en qualité de nouveau Directeur général de la CPS.

## Résultats de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour 2019

7. Les directeurs des pêches :
  - a. notent avec satisfaction les résultats obtenus en 2019 par le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière et aquaculture de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et se déclarent favorables à l'élaboration du tableau de bord qui permettra aux membres de prendre connaissance des résultats de la Division à l'échelle régionale et nationale (Document de travail 1).

## Priorités et orientations de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour 2020 et au-delà

### 8. Les directeurs des pêches :

- a. examinent et approuvent les priorités et les orientations fixées par la Division dans les domaines de la pêche hauturière, de la pêche côtière et de l'aquaculture (Document de travail 2) ;
- b. notent que le programme de travail est ambitieux, et demandent à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS de définir plus précisément ses priorités, en particulier compte tenu du contexte actuel de la pandémie de COVID-19 ; [5 groupes]
- c. demandent à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS de s'assurer que ces priorités sont conformes aux besoins des membres ; et
- d. en vue d'aider la Division à fixer ses priorités, définissent les domaines prioritaires suivants :
  - i. élaboration d'une politique générale de gouvernance des données, couvrant la propriété, le partage, l'intégration et la diffusion des données,
  - ii. amélioration de l'intégration des outils de gestion, d'analyse et de transmission des données que la CPS met actuellement à disposition de la pêche,
  - iii. poursuite du programme de travail sur le renforcement des capacités, en mettant notamment l'accent sur le suivi afin de renforcer l'impact global et sur la participation des femmes,
  - iv. renforcement de la gestion communautaire des pêches et mise en œuvre de la Nouvelle partition pour les pêches côtières,
  - v. activités intégrées en faveur de la sécurité alimentaire, et
  - vi. développement de l'aquaculture, avec des informations concrètes sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

## Conséquences de la pandémie de COVID-19

### 9. Les directeurs des pêches :

- a. soulignent la nécessité d'améliorer la compréhension des effets de la pandémie de COVID-19 sur les pays membres et leurs besoins résultants, notamment sur les ressources et les capacités dont disposent les États et Territoires insulaires océaniques pour faire face à cette crise, et les stratégies de gestion des ressources à plus long terme ;
- b. mettent en évidence trois premiers effets de la pandémie de COVID-19, à savoir production halieutique, importance accrue de la sécurité alimentaire, et effet sur l'affectation des observateurs, le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) et la vérification des activités de pêche déclarées ; et
- c. prennent note de la nécessité des ajustements en cours du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins en réponse à la pandémie de COVID-19, de la souplesse des bailleurs de fonds, et du maintien des initiatives après l'épidémie

de COVID-19, par exemple les téléconférences telles que la session virtuelle de la Conférence des directeurs des pêches, ou encore le soutien à distance des pays membres.

## Groupe de travail régional sur les pêches côtières et renforcement de la participation des acteurs non étatiques à la gouvernance régionale des pêches côtières dans les îles du Pacifique

10. Les participants à la douzième Conférence des directeurs des pêches sont invités à examiner le projet de rapport intitulé « Examen du Groupe de travail régional sur les pêches côtières et options et recommandations en vue du renforcement de la participation des acteurs non étatiques à la gouvernance régionale des pêches côtières en Océanie » (document de travail 6) et à formuler des commentaires et des conseils à l'intention du consultant, Andrew Wright (MRAG Asie-Pacifique).
11. Les directeurs des pêches sont invités à étudier deux possibilités d'intégrer la gestion communautaire des pêches au format de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, ainsi que la question de la présidence ou des modalités d'organisation de la session relative à cette gestion ; ils sont également priés de fournir des conseils sur la procédure d'invitation, afin que la représentation et la participation soient optimales.
12. Les pays membres de la Conférence des directeurs des pêches sont invités à soumettre leurs commentaires supplémentaires sur le projet de rapport d'examen directement au consultant. Le rapport final remis à la CPS sera communiqué aux pays membres de la Conférence avant sa présentation par la CPS à la Conférence régionale des ministres des Pêches.
13. Un groupe de travail restreint se réunit après la session et formule les recommandations suivantes à mettre à l'essai lors de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières qui se tiendra en 2020, pour examen par la Conférence des directeurs des pêches.
14. Le groupe de travail formule les recommandations suivantes :
  - a) intégration d'une session de deux jours sur la gestion communautaire des pêches à la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières en 2020 ;
  - b) nomination d'un consultant indépendant en vue de l'organisation de la session sur la gestion communautaire des pêches durant la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières en 2020 ;
  - c) envoi d'invitations à participer à la session sur la gestion communautaire des pêches à différents acteurs non étatiques dotés de compétences techniques pertinentes, représentant la société civile plutôt que des organisations ;
  - d) au cours de la session sur la gestion communautaire des pêches, tenue d'un débat sur la présidence de la session, donnant lieu à une recommandation transmise aux participants à la treizième Conférence des directeurs des pêches pour approbation ;
  - e) au cours de la première année, mode de fonctionnement de la session sur la gestion communautaire des pêches conforme au mandat proposé dans le rapport d'examen ; et

- f) amélioration continue du mode de fonctionnement de la session sur la gestion communautaire des pêches en fonction des conseils prodigués par les directeurs des pêches aux participants à la Conférence régionale des ministres des Pêches.
15. Les recommandations ci-dessus seront intégrées à la version révisée du rapport du consultant qui doit être validé par la CPS au plus tard le 17 juin 2020. Le rapport final sera diffusé auprès des membres avant que le document traitant de cette question ne soit présenté à la Conférence régionale des ministres des Pêches. Les membres auront ainsi la possibilité de communiquer à la CPS les observations relatives au rapport final qu'ils souhaitent éventuellement soumettre à la Conférence régionale des ministres des Pêches.

## Actions définies à l'issue de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières

16. La troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières s'est tenue au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 5 au 8 novembre 2019. Elle avait pour objet d'examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture et de proposer des solutions afin de contribuer à une meilleure gestion des ressources fondée sur des données scientifiques et de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources.
17. La troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières constituait la première étape du nouveau processus évolutif d'orientation stratégique, de diffusion des informations et de prise de décision pour les pêches côtières et l'aquaculture en Océanie, en vertu duquel la Conférence technique régionale sur les pêches côtières rend compte aux directeurs des pêches, lesquels soumettent leurs conclusions à la Conférence régionale des ministres des Pêches puis aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Ce mode de diffusion des informations est sans incidence sur la gouvernance des orientations stratégiques de la CPS, qui relève du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et de la Conférence de la Communauté du Pacifique.
18. Les participants à la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières ont été invités à recenser, à examiner et à approuver une série de questions et d'orientations techniques et scientifiques prioritaires claires sur les pêches côtières et l'aquaculture, susceptibles d'être soumises, par les participants à la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et à l'atelier sur les dispositifs SCS et d'application de la réglementation dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture qui la suit, pour examen et décision, à la douzième Conférence des directeurs des pêches. Les directeurs des pêches ont traité ces actions en répondant à un questionnaire en ligne portant sur 21 de ces actions, ainsi que par un débat en séance plénière permettant d'étudier plus en détail 4 actions de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières.
19. Les directeurs des pêches :
- prennent acte du Rapport de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières à la douzième Conférence des directeurs des pêches présenté par la présidente de la Conférence technique, Mme Tooreka Teemari, du ministère des Pêches et de la Valorisation des ressources marines de Kiribati (document de travail 5 et document de référence 4) ;
  - notent et approuvent 24 actions transmises par la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'atelier sur les dispositifs SCS et d'application de la

réglementation dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture qui a suivi ; un membre demande que l'examen relatif à l'action 16<sup>1</sup> se poursuive, la présidente de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches et la CPS assurant le suivi de cette question ;

- c. concernant l'action 9<sup>2</sup>, prennent note du sentiment exprimé dans les points d'action 9 a), b) et c), et soulignent que les services des pêches nationaux peuvent prendre les mesures nécessaires à l'échelle nationale, dans la mesure du possible ; et
- d. sur la base de l'action 9 de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, évoquent et soulignent la nécessité d'accroître la conformité dans le secteur de la pêche côtière, et notamment de renforcer les capacités et d'élaborer des protocoles, des mécanismes et des outils adaptés.

20. Au vu du grand nombre d'actions soumises par la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières à la douzième Conférence des directeurs des pêches, des orientations claires doivent être formulées à l'intention de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières quant aux actions de nature à être soumises pour examen aux directeurs des pêches.

## Renforcement de la gestion communautaire des pêches à l'heure de la pandémie de COVID-19

21. En janvier 2020, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS a réalisé un sondage auprès des membres et des observateurs afin de définir les enjeux prioritaires de la douzième Conférence des directeurs des pêches. Le renforcement de la gestion communautaire des pêches dans la région a été la question la plus souvent citée en premier par les membres et les observateurs, et a donc été inscrit à l'ordre du jour de la téléconférence.
22. Cette session visait à susciter le débat sur la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le cadre de la pandémie de COVID-19.
23. Notant que les différentes actions nationales entreprises pour faire face à la COVID-19 ont considérablement accru la dépendance des pays à l'égard des pêches communautaires, tant en ce qui concerne la sécurité alimentaire que les moyens d'existence des populations, et que la gestion communautaire des pêches est une responsabilité individuelle des pays insulaires océaniques, les participants relèvent plusieurs impacts et enjeux courants liés dans le court terme à la transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches, et recensent les besoins auxquels la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins doit s'employer à

---

<sup>1</sup> Action 16 : Les participants encouragent les gouvernements et les administrations des États et Territoires insulaires océaniques à partager leurs stratégies, législations, politiques et plans en faveur de la biosécurité aquatique et à mobiliser des ressources afin que tous puissent mettre à profit les avantages découlant de la mise en œuvre, à l'échelon national, de mesures de biosécurité efficaces.

<sup>2</sup> Action 9 : Les membres soulignent que les pays doivent résoudre les problèmes chroniques de sous-effectifs dans les services de recherche et de gestion halieutiques s'ils veulent être à même de réaliser des enquêtes socio-économiques et halieutiques : a) les participants demandent aux directeurs des pêches d'examiner et d'adopter un plan permettant de résoudre les problèmes de capacités limitées qui entravent la collecte et l'analyse des données ainsi que leur utilisation à des fins de gestion ; b) les participants prient les directeurs des pêches de débattre de la nécessité d'établir des rôles clairs et bien définis pour les agents du service des pêches, en distinguant les missions de suivi réglementaire des activités à caractère scientifique) ; c) les participants conviennent des problèmes que soulèvent les conventions de financement de courte durée et prient les directeurs des pêches d'examiner les moyens de pérenniser les programmes de financement en faveur de la recherche et de la gestion halieutique côtière, avec le concours des pouvoirs publics et des bailleurs.

répondre afin d'appuyer le renforcement de la gestion communautaire des pêches dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

24. Les directeurs des pêches :

- a. recensent les conséquences et difficultés immédiates ci-après relatives au renforcement de la gestion communautaire des pêches dans le cadre de la pandémie de COVID-19 :
  - i. sécurité alimentaire et nutritionnelle – hausse de la demande de denrées alimentaires locales, augmentation du prix des denrées importées et dépendance accrue aux ressources halieutiques côtières ;
  - ii. conséquences économiques, notamment en matière d'accès aux marchés, exportations limitées et emploi ;
  - iii. capacités restreintes des pouvoirs publics et des partenaires à soutenir les populations en raison des restrictions aux déplacements ou autres, avec, notamment, une réduction des opérations de secours aux communautés touchées par le cyclone Harold ;
  - iv. intensification de l'exploitation des ressources halieutiques côtières et de la pêche sur DCP ; et
  - v. nécessité de réaliser davantage d'évaluations et de fournir de nouvelles informations ;
- b. définissent les besoins suivants en matière de soutien de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS en vue du renforcement de la gestion communautaire des pêches dans la cadre de la pandémie de COVID-19 :
  - i. mise au point de mesures de gestion pour certaines espèces ou pêcheries ;
  - ii. méthodes et outils de collecte de données pour assurer le suivi des effets du coronavirus, des prises et de l'effort ainsi que de l'efficacité des DCP ancrés, mais aussi assurer un suivi simple de l'efficacité de la gestion communautaire des pêches par les communautés elles-mêmes ;
  - iii. création de moyens de subsistance tournés vers la mer pour les populations et les pêcheurs locaux, y compris, le cas échéant, sous la forme d'une assistance au mouillage et au suivi des DCP, à l'aquaculture, et à la mise en œuvre de normes sur la sécurité sanitaire des aliments et de mesures de valorisation des produits ;
  - iv. renforcement à distance des capacités des agents des services des pêches ;
  - v. préparation à long terme et résilience des communautés face aux catastrophes naturelles et à la pandémie de COVID-19 ; et
  - vi. autres besoins, notamment conservation du poisson, soutien aux sites existants de gestion communautaire des pêches, aquaculture, renforcement du leadership et participation des communautés ;
- c. prient la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS de continuer à travailler avec les autres divisions, les grands partenaires tels que le Programme régional océanien de l'environnement ou l'Agence des pêches du Forum et d'autres partenaires du développement afin d'aider les membres à adapter leurs activités dans le contexte

de la pandémie de COVID-19, à mettre en œuvre la gestion communautaire des pêches et à éviter les chevauchements d'activités ; et

- d. invitent la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS à réaliser, aux côtés des membres et des partenaires, une évaluation de la gestion communautaire des pêches et des démarches adoptées pour son renforcement dans la région afin d'aider les membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies efficaces et contextualisées de transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches.

## Session virtuelle de la Conférence des directeurs des pêches

25. Les directeurs des pêches :

- a. notent que la réunion virtuelle a été un franc succès, et que les moyens disponibles ont pu être utilisés au mieux pour assurer des débats pertinents ;
- b. conviennent que le mode virtuel présente des avantages pour les futures réunions et activités de la CPS, en ce qu'il favorise une plus grande diversité et permet d'organiser des séances thématiques plus courtes, tout en contribuant à réduire l'incidence financière et environnementale des réunions.

## Conclusions destinées à la Conférence régionale des ministres des Pêches

26. Un rapport émanant de la douzième Conférence des directeurs des pêches sera transmis à la Conférence régionale des ministres des Pêches en prévision des débats sur les points pertinents de l'ordre du jour de cette dernière, notamment celui relatif à l'examen du Groupe de travail régional sur les pêches côtières.